

2011-05-06

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la Banque nationale de Belgique

#### Information réglementée diffusée par la Banque nationale de Belgique le 6 mai 2011

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque nationale de Belgique SA, qui se tiendra à la Banque, à 1000 Bruxelles, rue Montagne aux Herbes Potagères 61, le lundi 30 mai 2011 à 11 heures.

Les actionnaires sont priés de se présenter au plus tard à 10 h 45 afin de satisfaire aux formalités d'entrée et de signer la liste des présences.

#### Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- 1° Exposé introductif du Gouverneur;
- 2° Rapport sur les opérations de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010;
- 3° Elections statutaires:  
Propositions de décisions:  
Régents: renouvellement des mandats de Messieurs Didier Matray et Karel Van Eetvelt; élection de Monsieur Jean-François Cats et de Madame Sonja De Becker en remplacement de, respectivement, Messieurs Jacques Forest et Piet Vanthemsche;  
Censeurs: renouvellement des mandats de Messieurs Michel Moll, Jan Vercamst et Jean Eylenbosch et de Madame Francine Swiggers; élection de Monsieur David Szafran en remplacement de Monsieur Jean-François Cats.
- 4° Nomination d'un réviseur d'entreprises:  
Proposition de décision, sur proposition du Comité d'audit: nomination de Ernst & Young Réviseurs d'entreprises scrcr, contre une rémunération annuelle de 50.000 euros.

#### Formalités à remplir pour prendre part à l'assemblée générale ordinaire

Les actionnaires dont les actions sont enregistrées auprès de la Banque (en nom ou sur compte) et qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée doivent en aviser la Banque, au plus tard le mercredi 25 mai 2011, conformément à la lettre qui leur a été envoyée.

Les actionnaires dont les actions dématérialisées sont enregistrées auprès d'une autre banque ou d'un organisme financier et qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée doivent demander à leur organisme financier de bloquer tout ou partie de leurs actions jusqu'au jour de l'assemblée générale et d'envoyer à la Banque, à l'attention du service Titres, une attestation constatant l'indisponibilité de ces actions. Cette attestation doit parvenir à la Banque au plus tard le mercredi 25 mai 2011.

Les actionnaires titulaires d'actions au porteur qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée doivent déposer leurs actions à la Banque (soit au siège social, soit auprès d'une des agences) au plus tard le mercredi 25 mai 2011. Ils peuvent également déposer celles-ci auprès d'une autre banque, à charge pour celle-ci d'envoyer à la Banque une attestation de dépôt. Cette attestation doit parvenir à la Banque au plus tard le mercredi 25 mai 2011, à l'attention du service Titres.

Les actionnaires recevront un courrier de la Banque en confirmation du blocage ou du dépôt de leurs actions.

Les actionnaires qui veulent se faire représenter à l'assemblée générale doivent accomplir les formalités d'inscription mentionnées ci-dessus et remplir un formulaire de procuration qui doit parvenir à la Banque au plus tard le vendredi 27 mai 2011, à l'attention du service Titres. Conformément aux statuts de la Banque, les procurations doivent être contresignées par le mandataire. Hormis les personnes morales, et sans préjudice des règles de représentation légale, un actionnaire ne peut se faire représenter que par un mandataire ayant lui-même le droit de voter. Des formulaires de procuration sont disponibles dans tous les

sièges de la Banque ainsi que sur son site web, à l'adresse [www.nbb.be](http://www.nbb.be) - Actionnaires - Assemblée générale.

Pour des raisons pratiques, et sauf demande contraire à introduire auprès du service Titres au plus tard le vendredi 27 mai 2011 par e mail à l'adresse [securities@nbb.be](mailto:securities@nbb.be), par téléphone au n° 02 221 46 56 ou au n° 02 221 22 85, ou encore par télecopie au n° 02 221 31 19, chaque actionnaire se verra remettre une seule carte de vote valant tant pour ses votes en nom propre que pour ses votes par procuration.

Les actionnaires qui souhaitent introduire des questions par écrit préalablement à l'assemblée générale sont invités à les faire parvenir, soit par e mail à l'adresse [sdsafe@nbb.be](mailto:sdsafe@nbb.be), soit par télecopie au n° 02 221 31 24, soit par courrier adressé à la Banque nationale de Belgique, Secrétariat, boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, pour le mardi 24 mai 2011 à 18 heures au plus tard.

#### **Remarque**

Les actionnaires qui remplissent les formalités en vue d'être présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2011 ne sont pas automatiquement inscrits à l'assemblée générale extraordinaire qui la suivra. Les actionnaires qui souhaitent être présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2011 doivent s'y inscrire conformément aux instructions que la Banque publiera le 12 mai 2011.

Bruxelles, le 6 mai 2011

LE GOUVERNEUR,  
Luc Coene  
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE  
Société anonyme  
RPM Bruxelles - Numéro d'entreprise 0203.201.340  
Siège social: boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles